



UNION INTERNATIONALE DES ARCHITECTES

up-dated 05.11.2008

L'UIA ET LA FORMATION DES ARCHITECTES REFLEXIONS ET RECOMMANDATIONS

*Document préparé par
la Commission UIA "Formation de l'architecte"*

Texte adopté par la XXIIème Assemblée Générale de l'UIA (Berlin, Juillet 2002)*

Directeur de la Commission:
Jean-Claude Riguet (France), Secrétaire Général

Membres de la Commission:
Louise Cox (Australie)
Sara Maria Giraldo Mejia (Colombie)
Paul Hyett (Royaume-Uni)
Alexandre Koudryavtsev (Russie)
Fernando Ramos (Espagne)
Alexandru Sandu (Roumanie)
Zakia Shafie (Egypte)
Enrique Vivanco Riofrio (Equateur)

Membres représentant la Commission Exercice professionnel:
James Scheeler (USA)
Necdet Teymur (Turquie)

* voir page 2

SECRETARIAT GENERAL DE L'UIA
Union Internationale des Architectes (UIA)
Tour Montparnasse – 33, avenue du Maine – BP 158
75755 PARIS CEDEX 15
Téléphone: 33 (0)1 45 24 36 88

Facsimile: 33 (0)1 45 24 02 78
E-mail: uia@uia-architectes.org

XXIIème Assemblée Générale de l'UIA (Berlin, Allemagne, Juillet 2002):

Résolution No. 6 :

"L'Assemblée adopte dans ses principes, à l'unanimité, moins deux abstentions, le document *UIA et la formation des architectes : réflexions et recommandations*, étant entendu qu'au cours de la prochaine période triennale, le texte sera testé et affiné. Une rubrique relative à la formation des étudiants aux techniques liées à la conception pour les personnes handicapées sera ajoutée au document".

98ème Session du Conseil UIA (Curitiba, Brésil, Novembre 2002) :

Résolution No. 2 :

"Le Conseil décide de porter les modifications demandées par P. Hanna à la Résolution No. 6 de l'Assemblée de Berlin, en y ajoutant :

Résolution No. 6 : ... et aussi que, dans la révision du document, soit réexaminée l'exigence selon laquelle la recherche faite pour un degré supérieur est considérée essentielle".

Table des matières

I. Introduction

- I.0 Préambule
- I.1 Introduction: L'UIA et la Formation des architectes
- I.2 Rappel Historique
- I.3 Intentions et objectifs de ce document

II. Formation des architectes: Catégories de base et dimensions

II.1 Contextes et Objectifs de la formation des Architectes

- II.1.0 Les contextes, les objectifs, les intentions
- II.1.1 Contextes Sociaux, culturels, politiques
- II.1.2 Contextes Professionnels
- II.1.3 Le monde de la Technologie et de l'Industrie
- II.1.4 Contextes académiques
- II.1.5 Contextes Internationaux de la formation des architectes

II.2. Contenu et structure de la formation des architectes

- II.2.0 "Contenu" de la Formation des Architectes
- II.2.1. Structure de la Formation des Architectes
- II.2.2 Aptitudes apportées par la formation
 - A. Conception de projets
 - B. Connaissances
 - C. Capacités
- II.2.3 Structure de l'ensemble de la Formation
 - A. Premier Cycle de la Formation des architectes
 - B. Deuxième Cycle de la Formation des architectes
 - C. Troisième Cycle de la Formation des architectes
 - D. Doctorats en Architecture
- II.2.4 Recherche / Innovations en Architecture et dans la Formation

II.3. Méthodes et outils de la Formation des architectes

II.4. Gestion et Structure de la Formation des architectes

- II.4.0 Concepts de Gestion Éducative
- II.4.1 Gestion des connaissances: Structure de la formation des architectes
- II.4.2. Gestion des personnes
- II.4.3 Qualification des professeurs
- II.4.4 Étudiants: Conditions minimum d'admission
- II.4.5 Gestion du temps: Organisation de l'année scolaire
- II.4.6 Gestion des espaces éducatifs
- II.4.7 Gestion financière
- II.4.8 Questions générales relatives à la gestion et à la structure de la formation.
 - A. Validation
 - B. Questions internationales: Portabilité des qualifications

III. Autres questions relatives à la Formation

- III.0 Spécialisation
- III.1 Interaction entre Exercice professionnel et enseignement

- III.2 Stages, connaissances, obtention d'une licence
- III.3 Formation continue
- III.4 Formation Pré Universitaire
- III.5 Autres domaines dans lesquels les compétences et l'expérience des architectes peut être utilisée.

IV. L'UIA et l'avenir de la formation

Conclusions et Recommandations

Notes et références

Bibliographie

Annexe A

I. Introduction

I.0 Préambule

L'Union Internationale des Architectes-UIA, en tant qu'organisation qui rassemble les instituts professionnels nationaux, est directement concernée par la qualité de la formation des architectes dans le monde entier, et porte une responsabilité dans ce domaine. Elle se doit donc de montrer un large dessein, une position claire et un ensemble de directives sur la meilleure façon d'enseigner l'architecture. Ces recommandations ne nécessitent pas toutefois de prescriptions excessives ni restrictives mais doivent tenir compte des spécificités locales. Ces objectifs peuvent être atteints par un engagement majeur de ses Commissions sur la formation et l'exercice professionnel des architectes, par l'encouragement de grands débats communautaires sur la formation et par le développement de contact entre les Instituts professionnels et les Écoles.

L'incessante complexité du rôle de l'architecte conduit l'UIA et ses Sections membres à prendre en compte l'existence à travers le monde, de changements complexes et à multiples facettes, dans le processus assurant une continuelle amélioration de la formation à l'architecture.

C'est ainsi que l'utilisation de la *Charte UNESCO/UIA de la formation des architectes*, le travail du *Comité de validation UNESCO/UIA pour la Formation des architectes* pour la reconnaissance des systèmes de validation de programmes d'études (nouveaux comme déjà existants), et autres Institutions, *l'Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture*, et ses différentes *Directives*, et, ce document, tendent tous à donner des directives d'action sur la formation à l'architecture qui permettent de relever les défis professionnels et socioculturels et les demandes de notre temps¹.

I.1 Introduction: l'UIA et la formation des architectes

La Charte UNESCO/UIA de la formation des architectes (ci-après, *La Charte*) couvre un large spectre de questions spécifiques sur la pédagogie, les connaissances et la culture. Le système proposé de validation UNESCO/ UIA pour la formation des architectes (ci-après, *Le Système de validation*) est en train de se construire sur ses bases. De plus, le système de formation des architectes est un thème omniprésent pour toutes les Sections participant à l'Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (ci-après, *L'Accord*) et les Directives Recommandées de l'Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (ci-après, les *Directives*) sur les critères professionnels. Ces documents définissent les objectifs, les rôles, les responsabilités, les limites, l'organisation et le contenu de la formation à différents niveaux, depuis l'origine jusqu'à la formation professionnelle continue. Quelques-unes traitent aussi des questions comme les exigences fondamentales pour un architecte, les connaissances et les capacités professionnelles, les examens, la validation, l'accréditation, les stages et le droit d'exercer.

Il est certain que, pour que ces textes soient efficaces pour le développement de la formation des architectes et pour la profession, ils doivent être diffusés, discutés et appliqués le plus largement possible. Les principes indiqués dans ces documents peuvent être liés à la gestion quotidienne des écoles, au suivi des programmes d'études dispensés, au lancement de projets ou à la recherche. En outre, il faudra définir des directives pour évaluer les programmes et leurs résultats pédagogiques. Les

résultats sont particulièrement nécessaires lorsque l'UIA établit, entre autres, des schémas éducatifs et professionnels de validation/ accréditation/ reconnaissance.

Il est très important de promouvoir l'application et le développement de ces documents. Les principes et les attentes dont ils témoignent, doivent être davantage systématisés, rendus opérationnels et testés. La lecture de ces résultats devrait leur permettre de figurer parmi les principes de la *Charte*, du *Système de Validation* proposé et de l'*Accord*.

Ce document - *l'UIA et la Formation des architectes - Réflexions et recommandations*, prétend débiter là où les différents documents mentionnés ci-dessus s'arrêtent, et les compléter. Il présente ainsi:

- a. une trame de référence systématique pour discuter l'exercice de la formation
- b. un ensemble de stratégies pour utiliser la Charte,
- c. des recommandations pour évaluer des programmes d'études et leurs résultats
- d. des suggestions pour un bon exercice de la formation
et,
- e. des conseils pour améliorer la Formation des architectes et à travers elle, l'exercice, le savoir et la culture.

I.2 Rappel Historique

L'UIA a été fondée en 1948 avec, autour de considérations majeures et permanentes, la formation des architectes et l'exercice professionnel.

Dans le tout premier article des Statuts de l'UIA qui définissent ses objectifs, il est dit que:

"L'Union Internationale des architectes a pour buts:

1.11. de travailler en vue de l'établissement de normes acceptées et reconnues sur le plan international, concernant les compétences requises pour l'exercice, et une inter-reconnaissance des qualifications et d'encourager, dans chaque pays, la protection des droits et du statut de l'architecte et la reconnaissance de ses fonctions dans la société.

1.12. de promouvoir et de favoriser le développement de la formation de l'architecte sous toutes ses formes, et de faciliter l'échange international d'architectes, professeurs, chercheurs et étudiants.

Depuis le début des années 70, en partenariat avec l'UNESCO, un travail continu a été mené par l'UIA sur "La formation des architectes", autour de quelques thèmes forts. Des enquêtes et des études lancées par une réunion d'experts à Zurich, en 1970, suivie de séminaires internationaux, en particulier à Lomé, en 1974, à Paris et à Chandigarh, en 1976, avec l'établissement à chaque fois de recommandations. Ensuite, est venue une phase d'expérimentation sur le terrain, en Afrique; les années 90 ont été centrées sur l'élaboration et la diffusion de la Charte adoptée para l'Assemblée Générale de Barcelone, en 1996. Depuis 1996, elle a été réexaminée par quelques Sections membres.

• **La Charte UNESCO/UIA de la formation des Architectes** définit une trame très précise pour la formation des architectes qui peut contribuer de façon très positive à aider les défis qui se présentent face à la société dans le nouveau siècle, et aussi de contribuer à un développement durable tenant compte de différents patrimoines culturels. Quoique tenant compte de l'importance des différents enseignements de l'architecture, il semblerait approprié d'établir un système de référence capable d'offrir aux Écoles et aux Universités qui le demandent, un processus de validation de leurs programmes d'études respectifs, en conformité avec *la Charte*.

La Charte déclare, dans son paragraphe I.2. que "l'architecture, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans leur milieu environnant, le respect des paysages naturels et urbains ainsi que le patrimoine culturel collectif et individuel sont d'intérêt public". Aussi la description de buts pluridisciplinaires de la formation, tels qu'ils sont décrits dans le Paragraphe II.2. de *la Charte*, est-elle importante pour une définition adéquate de la trame de travail dans laquelle la formation des architectes doit se dérouler.

Afin que les étudiants atteignent la nécessaire compétence et maturité, *la Charte* stipule que la durée des programmes d'études sera de 5 ans à plein temps, dans une Université ou un

établissement équivalent, plus ou moins 2 ans d'expérience pratique dans un bureau d'architecte, et dont un an peut avoir lieu avant l'obtention du diplôme et l'autre année, après la fin du programme d'études.

La Charte indique aussi des critères d'enseignement, ayant pour but la définition d'un projet d'architecture comme synthèse du savoir et des capacités acquises, et recommande aux professeurs de maintenir une interaction permanente entre l'exercice et l'enseignement de l'architecture.

Six ans après son adoption, *La Charte* a été graduellement adoptée par quelques programmes d'études en tant que base des principes enseignés. Beaucoup plus de travail sera encore nécessaire de la part des Sections membres et de la Commission UIA pour la Formation pour que *La Charte* soit connue et acceptée par les programmes d'architecture dispensés dans le monde entier. Actuellement, les bases des principes adoptés par le Système de Validation UNESCO/ UIA pour la formation des architectes et la conformité avec *La Charte*, sont l'une des exigences pour la validation des programmes d'études et donc des systèmes de validation reconnus et l'adoption de ses principes sera éminente, une fois que le système de validation proposé sera approuvé par l'UNESCO et l'Assemblée Générale de l'UIA.

• Une "**Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XX^{ème} siècle: Vision et actions**" a été adoptée par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur qui s'est tenue à Paris, en Octobre 1998. Le Préambule et les Articles 5 (a), 9(a) et 15(a) de ce document sont pertinents pour la Formation des architectes et la Recherche.

Le Préambule déclare, dans le troisième paragraphe:

"L'enseignement supérieur a amplement prouvé sa viabilité au cours des siècles et son aptitude à s'adapter, à évoluer et à engendrer le changement et le progrès dans la société. En raison de l'importance et de la rapidité des changements auxquels nous assistons, la société est de plus en plus fondée sur le savoir, de sorte que l'enseignement supérieur et la recherche sont désormais des composantes essentielles du développement culturel, socio-économique et écologiquement viable des individus, des communautés et des nations. C'est pourquoi l'enseignement supérieur est lui-même confronté à de formidables défis et doit se transformer et se rénover plus radicalement qu'il n'a jamais eu à le faire, de sorte que notre société, qui connaît aujourd'hui une grave crise des valeurs, puisse transcender les considérations purement économiques et intégrer des dimensions plus profondes de morale et de spiritualité".

Article 5 (a) Faire progresser les connaissances par la recherche dans les domaines scientifique, artistique et des sciences humaines et la diffusion de ses résultats.

"Faire progresser les connaissances par la recherche est une fonction essentielle de tous les systèmes d'enseignement supérieur, qui se doivent de promouvoir les études de troisième cycle. L'innovation, l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité devraient être encouragées et renforcées dans les programmes, avec des orientations à long terme vers des objectifs et des besoins sociaux et culturels. Un équilibre judicieux devrait être trouvé entre recherche fondamentale et recherche ciblée".

Article 9 (a) "Une approche novatrice de l'éducation: pensée critique et créativité" il est dit: "dans un monde en proie à des changements rapides, chacun perçoit la nécessité d'une nouvelle vision et d'un nouveau modèle pour l'enseignement supérieur, qui devrait être centré sur l'apprenant, ce qui implique dans la plupart des pays, des réformes en profondeur et une politique d'accès ouvert, pour accueillir des catégories de personnes de plus en plus diverses, et une révision de ses contenus, méthodes, pratiques et moyens de transmission des connaissances, sur la base de nouveaux types de liens et de partenariats avec la communauté et la société au sens le plus large".

Article 15 (a). "partager les connaissances et le savoir-faire à travers les frontières et les continents" déclare: "Le principe de la solidarité et d'un partenariat authentique entre établissements d'enseignement supérieur du monde entier est essentiel pour que l'éducation et la formation dans tous les domaines aident à mieux comprendre les problèmes mondiaux, le rôle d'une gouvernance démocratique et de ressources humaines qualifiées dans leur solution et la nécessité de vivre ensemble avec des cultures et des valeurs différentes. la pratique du multilinguisme, les programmes d'échange de personnel enseignant et d'étudiants, et l'établissement de liens entre établissements pour promouvoir la coopération intellectuelle et scientifique devraient faire partie intégrante de tous les systèmes d'enseignement supérieur".

- En Juin 1999, l'Assemblée Générale de l'UIA qui s'est tenue à l'occasion du Congrès de Beijing, a approuvé la poursuite de la réflexion sur la "*Formation de l'Architecte — Suivi de La Charte UNESCO/UIA de la formation des architectes*" sous la direction du Secrétaire Général chargé de coordonner le travail réalisé par les directeurs et co-directeurs régionaux de la Commission UIA. Par la même occasion, l'Assemblée générale de l'UIA a adopté la création d'un Comité international UNESCO/ UIA pour la Validation de la conformité et de la qualité de la Formation des architectes, ayant pour objectif la mise en oeuvre d'un Système d'accréditation des Institutions de formation des architectes. Un protocole UNESCO/ UIA a été signé le 16 Mai 2000.

- **Le système UNESCO-UIA de validation de la formation à l'architecture** consiste en Principes, Protocoles et Procédures et requiert que les points suivants soient adoptés par chaque système de validation étant reconnu et par chaque programme d'études devant être validé:

- Conformité du système d'études avec La Charte *UNESCO/UIA de la formation des architectes*.
- Certitude que le programme d'études soit d'une qualité de haut niveau, basée sur les capacités requises.
- Portabilité académique du contenu du programme d'études au niveau international, régional et local.

Ce Système de Validation sera soumis à la XXIIème Assemblée de l'UIA à Berlin, en Juillet 2002 pour ratification et adoption.

- **La Commission UIA de l'Exercice Professionnel:** La Commission de l'Exercice professionnel, qu'a été créée en 1994, a entrepris la tâche de mettre en place un ensemble de documents sur les normes d'exercice internationales, dont certaines ont un rapport avec la formation des architectes.

Ces documents sont: *L'Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture* et *Les Recommandations* toutes les deux adoptées à Beijing en 1999. Ces *Recommandations faisant référence à la formation des architectes, comprennent les Recommandations de l'Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture* sur l'homologation/ validation / reconnaissance des études, l'expérience/ la formation/ le stage/ pratique, la démonstration des connaissances et aptitudes professionnelles, l'inscription/ l'octroi de l'autorisation d'exercer la profession d'architecte, et la formation professionnelle permanente.

- En Octobre 1999, à Prague, un "Comité UIA conjoint Formation/ Exercice Professionnel" a été créé pour collaborer sur des questions d'intérêt réciproque dans ces deux domaines. La deuxième réunion a eu lieu au Caire, en Novembre 2000 et la troisième, au Costa Rica, en Novembre 2001.

Par ailleurs, la Commission UIA pour la Formation s'est réunie plusieurs fois, pour discuter les différents projets du présent document.

I.3 Intentions et objectifs de ce document.

Ce document souhaite apporter des directives précises, des orientations, des références et une trame de discussion, organisant, analysant et évaluant les différents aspects de la formation des architectes. Ce faisant, il émet à la fois, des observations et des recommandations. Son but est de

contribuer au développement du partage entre formation et meilleure communication entre les professionnels, les enseignants et les organes publics.

L'objectif de cette publication est de :

- Réviser la situation, 6 années après l'adoption de *la Charte* en ce qui concerne sa diffusion, son application et l'état de la formation dans les différents pays membres de l'UIA, de façon générale.
- Suggérer une trame claire d'analyse et développement des programmes d'enseignement de la formation des architectes.
- Faire de brèves recommandations pédagogiques à la fois sur la forme et sur le contenu des cursus.
- Encourager une culture de réflexion sur l'évolution de la société, et les façons de faire réagir la formation des architectes à ces changements.
- Eclairer les points en commun entre les textes de l'UNESCO sur l'Enseignement Supérieur et *la Charte*.

II. Formation des Architectes Catégories de base et dimensions

Les programmes d'études ainsi que les questions relatives à la formation des architectes peuvent être considérées, discutées et évaluées dans un cadre conceptuel précis. Cette approche analytique est utile pour arriver à une meilleure compréhension et une meilleure communication parmi ceux qui sont concernés et intéressés par la formation.

Différents concepts théoriques et pédagogiques permettant d'examiner la formation peuvent exister, mais l'ensemble des quatre catégories présentées ci-dessous pourrait être utilisé pour mettre au point une position cohérente de l'UIA sur la formation des architectes.

1. *Contextes et Objectifs* de la formation des architectes
2. *Contenu et Structure* de la formation des architectes
3. *Méthodes et Outils* de la formation des architectes
4. *Gestion et Structure* de la formation des architectes.

Ces dimensions peuvent être résumées comme suit:

1. Contextes et Objectifs de la formation des architectes se rapporte au rationnel, en d'autres mots, l'où et le *pourquoi* de la formation. Une compréhension des contextes historiques et contemporains qui rendent nécessaire un système éducatif institutionnalisé pourrait faciliter une assistance plus adéquate sur les questions éducatives et professionnelles. Les objectifs concerneraient également les buts spécifiques et les objectifs des cours, le contenu des cours ou des projets d'architecture spécifiques

2. Contenu et Structure de la formation des architectes - concerne le contenu, en d'autres mots, le *en quoi* de la formation. Le contenu général des cursus aussi bien que les contenus spécifiques des cours, projets, etc, devraient être pris en compte et examinés en détail pour évaluation des résultats.

3. Méthodes et Outils de la formation des architectes - - concerne le "*comment*" de la formation, en d'autres mots, les manières, moyens, techniques et véhicules par lesquels les contenus énoncés (i.e. les objets) et les objectifs des cours sont menés à bien. Ceux-ci vont de l'enseignement traditionnel en atelier, des conférences avec des diapos ou des documents de recherche aux champs de l'expérience pratique et du dessin traditionnel, à la conception assistée par les ordinateurs.

4. Gestion et Structure de la formation des architectes concerne la gestion du savoir, les personnes, le temps, les espaces et les ressources financières dans le contexte pédagogique. Cela a aussi à voir avec la question de "*qui*", c'est à dire, qui dirige les institutions, qui enseigne, qui sont admis comme étudiants et qui évalue et valide les cours ³.

II.1. Contextes et Objectifs de la formation des architectes

II.1.0 Les contextes, les objectifs, les intentions

L'Architecture est l'une des professions-clef concernée par le façonnage de l'environnement et l'espace urbain. La formation qui prépare les architectes pour la vie professionnelle devrait, par conséquent, être vue dans les contextes et objectifs spécifiques suivants qui lui appartiennent:

- Contextes sociaux, culturels, politiques
- Contextes professionnels, technologiques, industriels
- Le monde: contextes locaux/ globaux, écologiques
- Contextes académiques et science et savoir en général
- Contextes Internationaux

Il y a aussi un certain nombre de nouveaux contextes comme l'internationalisation croissante de l'industrie du bâtiment, les professions du bâtiment et l'architecture elle-même, l'utilisation prédominante de l'ordinateur et de l'Internet, etc.

Quelles que soient les dimensions détaillées de ces contextes, la formation des architectes devrait avoir deux *objectifs*:

- **produire des concepteurs/ bâtisseurs compétents, créatifs, critiques et respectueux de l'éthique,**
et
- **produire de bons citoyens du monde intellectuellement mûrs, écologiquement sensibles et socialement responsables.**⁴

Comme il n'y a pas de conflit entre ces deux objectifs, les écoles, les programmes et les cours devraient tacher de les prendre en charge tous les deux à travers différents moyens et véhicules - naturellement selon les différents contextes géographiques et sociaux.

Comme corollaire de la première proposition mentionnée, la formation des architectes devrait aussi contribuer à améliorer la qualité de l'architecture en général et son exercice, en particulier. Outre la formation des diplômés avec un bon bagage, cela peut être fait par la recherche (c.a.d. la diffusion permanente du savoir architectural), en montrant de bons exemples, en publiant et en facilitant les contacts avec les cabinets d'architecture.

Comme corollaire de la deuxième proposition mentionnée, la formation des architectes devrait contribuer au développement social, économique et culturel de la société - à la fois au niveau national et mondial.

II.1.1 Contextes sociaux, culturels, politiques

L'espace est de par sa nature, social et la société est spatiale⁵ L'architecture existe donc tout d'abord pour servir la société en assurant la conception et la planification de ses infrastructures spatiales. Les jeunes architectes devraient être encouragés à assumer leurs responsabilités en tant que professionnels, dans la société.

Le premier but de la formation est de développer l'idée d'un architecte "généraliste", capable de concevoir des volumes bâtis comprenant souvent des contradictions potentielles entre différentes exigences et donnant forme aux besoins de la société et des individus en terme d'environnement. L'architecte, en vertu de la formation qu'il a reçue est un interlocuteur privilégié des différents éléments constitutifs de la société, l'état, les autorités locales, les preneurs de décisions, les promoteurs, les entreprises, les usagers et le public. Les étudiants en architecture devraient donc être entraînés à l'attention critique des motivations politiques et financières qui se cachent derrière les demandes des clients et les réglementations du bâtiment, de façon à encourager une trame de réflexions éthiques concernant les décisions liées à l'environnement bâti.

Les architectes devraient être considérés comme prestataires de services intellectuels, dont la formation leur permet de synthétiser des avis divergents et de forces contradictoires. Les architectes et les étudiants en architecture doivent avoir un esprit de responsabilité professionnelle et une compréhension de l'éthique de l'environnement. Ils devraient travailler pour le bénéfice de la société

en tant qu'un tout, et essayer de véhiculer des stratégies qui contribuent à la qualité générale des établissements humains.

L'architecture devrait être considérée comme un service accessible à la communauté dans son ensemble. Elle pourrait servir de médiatrice des tensions sociales et être considérée comme une ressource, l'un des instruments qui contribuent à l'équilibre de la société.

Il est essentiel de restaurer la cohésion entre la production architecturale et le développement de la société dans le contexte urbain. La gestion du tissu public, de ses changements et de son développement ont une importance particulière, pour que les politiques de planification soient cohérentes avec l'évolution culturelle de la population.

"L'architecture, la qualité des bâtiments, la façon dont ils s'insèrent dans leur site, le respect de l'environnement naturel et construit ainsi que le patrimoine culturel individuel et collectif sont des sujets d'intérêt public".⁶

Les architectes ont une responsabilité significative dans la santé, la sécurité, le bien être, et dans les intérêts culturels du public ainsi que dans la durabilité de l'environnement bâti. Cette responsabilité devrait être clairement définie dans la législation concernant la responsabilité professionnelle et elle devrait être prise en compte dans les efforts menés pour l'éducation publique, par la voie des médias, de la presse nationale, de la radio et de la télévision, afin d'atteindre une plus grande compréhension du public.⁷ Inversement, il est important que la société soit informée des divers domaines des savoirs, des capacités et des compétences que la profession d'architecte peut offrir, et pour lesquels, sa formation est supposée les préparer.

Le public doit prendre conscience de son environnement, de comment les bâtiments marquent une différence dans leurs vies et de quelles façons ils peuvent participer aux processus de conception et de construction. Une éducation appropriée devrait être dispensée dans les écoles primaires et secondaires ainsi que pour les adultes en milieu de carrière, afin d'établir une société plus éclairée, ayant une conscience plus claire des processus de création de l'environnement et des produits urbains et architecturaux qui constituent le trame de la vie sociale.

"Il est du devoir de la communauté architecturale de rendre les organes nationaux et internationaux, responsables des décisions, conscients de la nature particulière de l'architecture par rapport à d'autres services. L'architecture ne peut pas être vue simplement comme un usage. Si elle ordonne l'environnement physique, elle crée aussi le patrimoine culturel d'une société particulière".⁸

En outre, la formation des architectes devrait leur permettre d'intervenir efficacement dans de nombreux domaines où la construction peut ne pas être le seul objectif.

II.1.2 Contextes Professionnels

Ayant en vue ces attentes complexes, *la Charte* a formulé les domaines spécifiques de compétences acquis pendant la formation des architectes, comme suit:

- aptitude à concevoir des réalisations répondant à la fois aux exigences esthétiques et aux exigences techniques,
- connaissance appropriée de l'histoire et des théories de l'architecture et des arts connexes, des technologies et des sciences humaines,
- connaissance des beaux-arts en tant que facteur susceptible d'avoir une influence sur la qualité de la conception architecturale,
- connaissance appropriée en ce qui concerne l'urbanisme, la planification et les compétences techniques mises en oeuvre dans le processus de planification,
- faculté de comprendre les relations entre les hommes et les créations architecturales et entre les créations architecturales et leur environnement, ainsi que la nécessité de mettre en relation les créations architecturales et les espaces environnants, en tenant compte des besoins et de l'échelle humaine,

- faculté de comprendre la profession d'architecte et son rôle dans la société notamment en élaborant des projets qui tiennent compte des facteurs sociaux,
- connaissance des méthodes de recherche et de préparation du projet de construction,
- connaissance des problèmes de conception structurelle, de construction et de génie civil liés à la conception des bâtiments,
- connaissance appropriée des problèmes physiques et des technologies ainsi que de la fonction des bâtiments, de manière à doter celles-ci de tous les éléments de confort intérieur et de protection climatique,
- capacités nécessaires lui permettant de concevoir des constructions satisfaisant les exigences des usagers, tout en respectant les limites imposées par les impératifs des budgets et des réglementations en matière de construction,
- connaissance appropriée des industries, des organisations, des règlements et des procédures intervenant lors de la réalisation de bâtiments ainsi que lors de l'intégration de plans dans la planification générale.

Les principes et normes de l'UIA visent à une formation et à une expérience pratique des architectes les plus complètes possible, de façon à ce qu'ils soient capables de remplir les exigences professionnelles fondamentales. Ces normes reconnaissent différentes traditions éducatives nationales et prennent donc en compte des facteurs d'équivalence.⁹

II.1.3 Le monde de la technologie et de l'industrie

Une fois l'architecte sensible au contexte culturel, le but final reste la conception de bâtiments solides, adaptés aux conditions climatiques et, de façon générale, durables.

A la fin du Deuxième Cycle de formation professionnelle architecturale, les étudiants devraient avoir acquis une mûre compréhension de la façon de contrôler l'influence sur la conception et la forme du bâtiment, des questions liées à l'environnement, aux structures et aux technologies; ils devraient avoir acquis également, une bonne appréciation de l'influence sur la conception des questions culturelles et sociales et des disciplines liées aux arts visuels. Ils devraient être conscients des différents processus institutionnels légaux et constructifs liés à la conception de bâtiments complexes.¹⁰ Pour la plupart des étudiants à temps complet, ces sujets devraient être enseignés et appris dans un cadre théorique, puis renforcés par l'expérience pratique en les intégrant dans la conception de projets.

La formation des architectes devrait aussi donner aux étudiants les outils pour assumer à la fois le processus de création intellectuelle et la réalisation économique correspondante au milieu commercial dans lequel s'inscrit le projet. L'efficacité de l'intervention de l'architecte ne peut être acquise que lorsque l'architecte est considéré comme un "spécialiste" dans ce domaine. C'est uniquement à travers une formation organisée, des stages et de l'expérience que l'architecte sera capable de contribuer à établir une influence appropriée sur des équipes pluridisciplinaires dans lesquelles se trouve un nombre croissant de spécialistes de disciplines complémentaires.

II.1.4 Contextes académiques

L'architecture est un terrain interdisciplinaire qui comprend plusieurs composantes principales: sciences humaines, sociales et physiques, technologie et arts créatifs. Lorsque l'architecture est conçue dans un cadre de tensions entre la raison, l'émotion et l'intuition, la formation à l'architecture devrait être comprise comme une manifestation de la capacité de conceptualiser, coordonner et exécuter l'esprit d'un bâtiment enraciné dans la tradition humaine¹¹

Le futur de l'architecture dépend aussi de la compréhension et de l'assimilation des performances des autres disciplines et professions.¹²

Bien que, comme dans d'autres branches de la formation professionnelle, la première préoccupation soit de former les futurs architectes, la formation à l'architecture est, généralement, une partie du système universitaire, et doit s'ajuster et bénéficier de ces traditions, comme par exemple en faisant de la recherche et en insérant l'exercice professionnel dans le contexte de la société et de la science.

II.1.5 Contextes internationaux de la formation des architectes

Considérée comme l'une des activités industrielles, créatives et culturelles parmi les plus anciennes et comme l'une des professions dûment établies, l'architecture a toujours été internationale et multi-culturelle, par sa nature même. Il faut toutefois constater, qu'une partie importante de la profession et de la production du bâtiment devient de plus en plus "multinationale" à un tout autre niveau de complexité institutionnelle et culturelle.

Cette tendance à l'internationalisation crée de nouveaux potentiels et, à la fois, de nouveaux problèmes, souvent sans précédents. Les attitudes professionnelles traditionnelles se trouvent face à une évolution politique et économique et des facteurs environnementaux très importants. Si

l'exercice et la formation doivent devenir plus internationaux, c'est à dire, conscients, sensibles et parties prenantes de ces évolutions, les formulations doivent aller au-delà des définitions traditionnelles et la formation doit les prendre en compte. La reconnaissance mutuelle des qualifications et de la formation à travers les discrètes souverainetés nationales est un nouveau facteur qui peut être mis en avant pour permettre une plus grande mobilité des architectes et des étudiants.¹³

L'UIA en général et les organes éducatifs et professionnels, en particulier, sont bien placés pour conduire ces changements.¹⁴

Dans un monde de plus en plus global, les architectes devraient être formés non seulement à comprendre, protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural de leurs pays, mais aussi de comprendre les contextes, à la fois territoriaux et culturels dans lesquels ils peuvent être amenés à travailler.

Dans un sens plus large, la mobilité des personnes comprend aussi parfois les grandes masses humaines qui gravitent autour des principales agglomérations urbaines, en particulier dans les pays en développement, où la croissance incontrôlée n'arrive pas à répondre aux besoins et aux droits des personnes à un habitat et à un environnement durable. Le défi créé par cette mobilité exige que les architectes soient formés pour respecter, analyser et protéger les différents contextes culturels, et acceptent la responsabilité sociale et culturelle de répondre à chaque contexte local et à chaque identité.¹⁵

II.2. Contenu et structure de la formation des architectes

II.2.0. "Contenu" de la formation des architectes

Ce dont il est question dans la formation des architectes peut être observé dans le *contenu* de cette formation, la structure du cursus et les cours eux-mêmes, les disciplines enseignées, les capacités et compétences et le nombre de domaines couverts par cette formation dans son ensemble ou par les écoles en général.

Le "*contenu*" de la formation devrait être évalué, pour le moins, dans les points suivants:

1. *Contenu du cursus et de la vie de l'école en général*: disciplines enseignées, durée des enseignements, nombre d'heures de cours, taux d'unités de valeur, hiérarchie des sujets et leurs professeurs, importance qui leur est attribuée, évaluations de projet et examens,
2. *Contenu du programme et des activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'école* (y compris le travail de conception, le travail sur le terrain, l'expérience pratique): disciplines enseignées, zones géographiques spécifiques, cultures, types de bâtiment ou périodes historiques couvertes, degré d'intégration ou de séparation entre le contenu enseigné et le travail d'atelier, types de médias utilisés,
3. *Méthode en tant que contenu (et contenu en tant que méthode)*: méthodes, moyens, techniques, outils et dispositifs qui constituent non seulement les moyens mais aussi les objectifs ou la substance de l'enseignement du projet et sa pédagogie, comme l'est (ou non), par exemple, le cas de l'enseignement prédominant du dessin, l'utilisation d'ordinateurs ou des cours à base de projection de diapositives,
4. *Contenu des contextes* (historiques, culturels, écologiques, légaux, sociaux et physiques) à l'intérieur desquels les étudiants et les professeurs opèrent, tels les tendances architecturales et non-architecturales, les mouvements, les médias, les idéologies, les mode, la profession et sa définition des objectifs pédagogiques, les systèmes de valeur dominants dans la société ou les lois.

5. *Contenu des engagements extra-scolaires des étudiants* à l'intérieur ou à l'extérieur de l'université, concernant directement ou indirectement leur formation architecturale et intellectuelle tels les sports, les arts, la politique, les relations personnelles, l'appartenance à des associations, la participation à des échanges entre écoles ou à des formations internationales, les formations du genre "Université d'Eté", la participation à des concours, les emplois occasionnels en architecture ou non, pour des raisons diverses.¹⁶

En général, le contenu de la formation des architectes devrait:

- (a) offrir un champ disciplinaire le plus vaste possible donc, *généraliste*;
- (b) essayer d'apporter des *spécialisations* dans des domaines dont l'importance et la précision sont essentielles;
- (c) viser *l'intégration* de domaines de connaissance, de savoir-faire et des capacités des professions connexes, tels l'ingénierie, les arts, l'économie, etc,
- (d) fournir les *plus hauts* niveaux du savoir ou de la spécialisation à travers des programmes post-diplôme, des cours multi-professionnels, de la recherche ou des formations courtes;
- (e) veiller à ne pas se figer, mais à répondre à des formes émergentes de l'exercice et aux changements de l'industrie de la construction, dans les universités et dans la société au sens large;

II.2.1 Structure de la formation des architectes

"La *Structure de la formation des architectes*" peut être vue dans deux sens distincts, mais étroitement liés:

1. L'organisation des cours dans les termes de leur contenu spécifique et la façon d'enseigner; i.e. "*la structure du cursus*";
2. L'organisation de l'ensemble du programme d'études selon le différent nombre d'années, de stages, de parties, de cycles, etc.

L'organisation et le contenu du cursus seront examinés dans ce chapitre, tandis que la structure de la formation sera traitée sous l'intitulé "*Gestion et Structure de la formation des architectes*".

Comme vous le verrez, sous le titre "*Aptitudes apportées par la formation*" ci-dessous, il y a généralement des groupes distincts de disciplines dans un cursus: dessin en atelier (comprenant urbanisme et paysage), cours d'histoire, théorie et sciences humaines, cours liés à l'exercice professionnel et à la construction. Le projet en atelier est considéré partout comme le centre de la formation elle-même et la relation entre celui-ci et les autres disciplines enseignées ne varie pas beaucoup, en général.

Les façons dont la structure et le contenu des cours sont déterminés peut varier selon les relations avec d'autres institutions ou disciplines. Elles iraient des programmes de type totalement universitaire aux cours combinés avec des disciplines professionnelles (par ex. ingénierie), en passant par des écoles sans aucun contrôle pédagogique institutionnel (par ex.. un ministère de la construction) et des écoles privées autofinancées et autogérées.

La formation des architectes, distincte de la plupart des autres disciplines du système universitaire, est organisée autour d'un sujet spécial, privilégié, "central" qui est le projet. La relation entre les divers cours et leurs contenus, leur ordre et leur hiérarchie et la structure de l'enchaînement des années d'études sont spécifiques à la formation des architectes.

Le projet en atelier, en lui-même, peut être organisé de multiples façons qui pourraient favoriser l'enrichissement des expériences pédagogiques et mettre en valeur les résultats de l'apprentissage. A travers les écoles d'architecture, on retrouve un mode d'organisation établi qui peut varier de temps en temps. Par exemple, le système de studio/ atelier peut s'articuler autour "*d'unités*", de "*groupes de projet*", de "*bases de travail*", de "*quartiers*", de "*groupes de sujet*", "*d'ateliers verticaux*", etc. Ceux-ci peuvent s'articuler avec le système national établi sur la répartition des cours.

Dans les deux sous thèmes suivants, la structure et le contenu des cours seront examinés en détail.

II.2.2 Aptitudes apportées par la formation

Les étudiants en architecture doivent acquérir, à la fin de leur programme d'études, les capacités indiquées ci-dessous, en matière de *conception de projets*, de *connaissances générales* et de *capacités* pour remplir le rôle d'un généraliste capable de coordonner des objectifs pluridisciplinaires. Ils doivent être capables d'assumer toutes les capacités indiquées sous le chapitre *Connaissances*, ci-dessous. C'est cette capacité de synthèse qui distingue les architectes des autres prestataires de services dans le domaine de l'environnement bâti. Cette capacité doit se développer en complexité, tout au long des études. [Cf. *La Charte*, et le document sur la *Validation*]¹⁷

A. Conception de projets

- Capacité de mettre son imagination au service du projet, de penser de façon créative, d'innover et d'assumer la direction d'un processus de conception.
- Capacité de réunir des informations, de définir des problématiques, de mettre en pratique une analyse et un jugement critique et de formuler des stratégies d'action.
- Capacité de réfléchir en trois dimensions dans l'exploration du projet.
- Capacité de réconcilier différents facteurs, d'utiliser ses connaissances et ses capacités pour trouver une solution architecturale.

B. Connaissances

B1. *Études Culturelles et Artistiques*

- Capacité d'agir en connaissance des antécédents historiques et culturels, au niveau local et au niveau mondial.
- Capacité d'intervenir en connaissance de l'influence des beaux-arts sur la qualité du projet.
- Connaissance des questions liées au patrimoine dans l'environnement bâti.
- Conscience des liens entre l'architecture et les autres disciplines créatives.

B2. *Études Sociales*

- Capacité d'agir en connaisseur de la société, des clients et des usagers.
- Capacité d'esquisser un projet en tenant compte de la définition des besoins de la société, des usagers et des clients, de rechercher et de définir les exigences contextuelles et fonctionnelles de différentes sortes d'environnements bâtis.
- Compréhension du contexte social dans lequel les environnements bâtis interviennent, des exigences spatiales et ergonomiques et des solutions d'égalité et d'accès.
- Connaissance des codes, règles et normes existants de la planification, du projet, de la construction, de la santé, de la sécurité et de l'utilisation des environnements bâtis.
- Connaissances philosophiques, politiques et éthiques liées à l'architecture.

B3. *Études de l'Environnement*

- Capacité d'agir en connaisseur des systèmes naturels et des environnements bâtis.
- Compréhension des questions liées à la conservation et à la gestion des déchets.
- Compréhension du cycle de vie des matériaux, des questions liées à la durabilité écologique et leur impact sur l'environnement, conception favorisant l'utilisation réduite d'énergies ainsi que des systèmes passifs et de leur gestion.
- Connaissance de l'histoire et de la pratique de l'architecture paysagiste, de l'urbanisme, ainsi que de l'aménagement nationale et territorial et de ses relations avec les ressources et la démographie locales et globales.
- Connaissance de la gestion des systèmes prenant en compte les risques naturels.

B4. *Études Techniques*

- Connaissances techniques des structures, des matériaux et de la construction.
- Capacité d'intervenir en utilisant les compétences en matière des techniques du bâtiment et compréhension de leur évolution.
- Connaissance des procédés de dessin technique et de l'utilisation des structures, des technologies de la construction et des systèmes de services dans un ensemble fonctionnellement efficace.
- Connaissance des systèmes de services ainsi que des systèmes de transport, communication, entretien et sécurité.
- Connaissance du rôle de la documentation technique et des recommandations de leur utilisation dans le projet ainsi que des procédés de construction, coût de la planification et du contrôle.

B5. *Étude du Projet*

- Connaissance de la théorie et des méthodes de conception.
- Connaissance des procédures et des processus du projet.
- Connaissance des antécédents de la conception et de la critique architecturale.

B6. *Études professionnelles*

- Capacité d'agir en connaissance des contextes professionnels, des affaires, financiers et légaux.
- Capacité de comprendre les nouvelles formes émergentes d'engagement des services architecture.
- Connaissance des travaux de la construction et des industries du développement, des dynamiques financières, des investissements immobiliers et des équipements de gestion.
- Connaissance des rôles potentiels des architectes dans les zones d'activités traditionnelles, comme dans les nouvelles zones d'activité et le contexte international.
- Connaissance des principes du monde des affaires et de leur application au développement de l'environnement bâti, de la gestion de projet et du fonctionnement des consultations professionnelles.
- Connaissance de l'éthique professionnelle et des codes de conduite applicables à l'exercice de l'architecture et aux responsabilités légales des architectes concernant l'inscription, l'exercice et les contrats, lorsque celles-ci ont lieu.

C. **Capacités**

- Capacité d'agir et de communiquer des idées à travers les capacités de collaborer, de parler, de faire des calculs, de rédiger, de dessiner, de faire des maquettes et d'évaluer.
- Capacité d'utiliser des graphiques manuels et électroniques et de faire des maquettes pour explorer, développer, définir et communiquer des propositions de projet.
- Connaissance des systèmes d'évaluation, utilisant des moyens manuels et/ou électroniques, pour conseiller sur les performances des environnements bâtis.

II.2.3 Structure de l'ensemble de la formation

A. Premier cycle de la formation des architectes

Le premier cycle de la formation des architectes devrait établir les principes majeurs et les connaissances de base du savoir architectural, pour développer les compétences et les aptitudes à concevoir, coordonner et mener à bien des projets.

Les deux ou trois premières années d'études requièrent une programmation rigoureuse et attentive. L'architecture devrait être l'élément principal de ce niveau de formation universitaire, mais il devrait aussi être orienté vers une plus large connaissance des capacités liées à la conception et aux outils artistiques à travers l'apport d'un large éventail de références choisies.

Étant donné que l'architecture est un terrain interdisciplinaire couvrant plusieurs domaines principaux - sciences sociales, technologies et arts créatifs, les étudiants doivent recevoir, dès leurs premières années de formation, la notion d'interdisciplinarité de chaque problème mais aussi la capacité de répondre avec des solutions appropriées.

Une fois ce premier cycle complété, un diplôme non professionnel de premier cycle peut être attribué. Il ne permet pas toutefois, au récipiendaire de s'inscrire ou de devenir de ce fait, un architecte diplômé.

Le premier cycle de la formation ne devrait pas proposer des spécialisations précoces car elles pourraient compromettre les issues de la formation générale. La spécialisation ne devrait pas être introduite avant que l'étudiant n'ait terminé le premier cycle de formation de base.

B. Deuxième cycle professionnel de la formation des architectes

Lorsque le premier cycle est terminé, l'étudiant devrait accéder au deuxième cycle qui lui permet de compléter les cinq années d'études préconisées par l'UIA. Celui-ci peut avoir lieu après une année d'exercice professionnel sous contrôle, ou immédiatement après la conclusion du premier cycle.

Le deuxième cycle de la formation professionnelle des architectes devrait poursuivre les principaux principes, cours et le rythme annuel du calendrier initiés lors du premier cycle d'études et il devrait promouvoir la nécessité de continuer à disposer des ressources humaines permettant de pourvoir un excellent suivi pédagogique, associée à une approche flexible des structures et du contenu du programme d'études, examiné à travers des les résultats des unités de valeur. Il est important que les meilleurs enseignants et les plus doués de chaque institution soient désignés pour enseigner à ces étudiants. Il semblerait approprié aussi que plus de choix soient accessibles aux étudiants arrivés à ce niveau d'études.

L'architecture devrait toujours rester l'élément principal de cette formation de niveau universitaire.

Ce diplôme ou certificat de deuxième cycle peut marquer la conclusion réussie de la formation des architectes et peut permettre à son titulaire, après acquisition de l'expérience pratique nécessaire, de s'inscrire et devenir un architecte certifié, conformément aux exigences du système de certification/ inscription en cours.

L'UIA devrait faciliter une plus ample connaissance des critères, et par là même, de plus grandes possibilités d'échange entre programmes d'études, modules de programme, professeurs et étudiants, entre les différents pays. Une plus grande utilisation devrait être faite de l'expérience et de l'expertise maîtrisée par les architectes. Inversement, les enseignants devraient être encouragés à exercer l'architecture de différentes façons (par ex. formation pour seniors, conception basée sur la recherche)

C. Troisième cycle de la formation des architectes

Prenant en considération la nécessité de développer davantage les domaines de savoir professionnel et/ou pédagogique dans des disciplines relevant de la conception, du bâtiment, de l'urbanisme et du fait qu'il n'est pas réaliste d'espérer que le premier ni même le deuxième cycle apportent une maîtrise dans ces domaines, il serait nécessaire de créer des cours de niveau Mastère. Ces cours peuvent à la fois apporter des connaissances et des capacités spécialisées *et* aider à développer le savoir architectural par la recherche. Un cours de niveau Mastère peut être de type professionnel, pédagogique, orienté sur la recherche ou combiner plusieurs de ces aspects.

D. Doctorats en Architecture

La formation de niveau doctorat ou cycle de Doctorat¹⁸ est universellement reconnue comme la forme la plus aboutie de la formation dans le système universitaire. Il est toutefois relativement récent dans le cadre des études d'architecture. La recherche au niveau du Doctorat peut être une inestimable contribution aux connaissances et à la profession mais aussi et directement à la formation elle-même.

Si la qualité et la quantité des connaissances en architecture doivent être développées, le niveau de recherche au niveau du doctorat doit l'être aussi. Tout comme la formation à la recherche elle-même, il aide ses détenteurs à conduire la recherche dans les écoles et à promouvoir l'enseignement plus documenté du projet en atelier.

II.2.4 Recherche / Innovations en Architecture et dans la formation

La plus courte définition de la recherche est la recherche systématique dont les résultats sont un nouveau savoir.¹⁹ Si l'architecture est sensée être l'exercice dont la responsabilité va au-delà de l'exercice des capacités architecturales ou l'application d'un savoir nécessaire à un projet particulier, et si la profession veut être en rapport avec le monde extérieur de façon adéquate, alors, l'amélioration constante du savoir doit être au plus haut niveau professionnel et donc de la formation.

La liste des "*Exigences fondamentales de l'architecte*" adoptées par l'UIA, comprend un grand nombre de capacités et de savoirs qui, selon la définition étroite des compétences professionnelles peuvent difficilement être respectées dans leur ensemble. L'architecture, du moins en partie, dépend de ce que les autres disciplines et professions lui apportent en connaissances nécessaires pour la conception de projets, pour la planification, la construction et la gestion de l'environnement bâti (et en partie, naturel).

L'exercice professionnel est généralement relayé par une combinaison de capacités et d'expériences spécifiques à l'architecture, et dans ce processus il tend à *utiliser* plutôt qu'à *produire* du savoir. L'architecture doit développer et enrichir ses connaissances de base, rendre son discours plus consistant, et pratiquer l'auto-évaluation, d'elle-même et de sa production de façon plus systématique, afin de maîtriser les multiples et complexes aspects urbains, technologiques, économiques et culturels de ce travail, de mériter une place dans la société et de contribuer à sa propre image.

Comme pour la formation, c'est un truisme de dire qu'il doit aller au-delà du "stage". Pour y arriver, la formation des architectes doit contribuer au développement du savoir et de la culture architecturale, en tant que partie même de sa mission. Le système éducatif est en fait, le lieu idéal pour le faire, puisqu'il offre la possibilité de faire circuler et tester, de l'intérieur, les résultats de la recherche et d'obtenir une réaction aussi bien des étudiants que des autres disciplines présentes dans l'université.

Tandis que jusqu'aux années 70 la recherche réalisée en architecture était plutôt historique et monographique, les décennies suivantes ont révélé un intérêt croissant pour les aspects interdisciplinaires des bâtiments et de leur usage, pour les villes, etc. Cela a amené à un plus grand intérêt pour des disciplines liées à l'exercice professionnel.

L'UNESCO, dans sa *Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XX^{ème} siècle: Vision et actions*", dans l'Article 5(a), encourage le fait de faire progresser les connaissances et la diffusion de ses résultats en utilisant la recherche.²⁰

La recherche peut être *fondamentale, appliquée, stratégique, active, participative, orientée vers l'exercice*. Les objectifs de la recherche fondamentale consistent à apporter une meilleure connaissance du monde, des êtres, des sociétés. Elle assemble les faits, développe des théories qui les expliquent, les valident ou invalident à l'aide d'expériences facilement observables. L'objectif de la recherche appliquée, par contre, est de développer les activités humaines à la lumière des progrès réalisés en matière de recherche fondamentale. Cela dépend du secteur d'activité dont provient son potentiel et sa fonction de départ. Elle rend les objets et l'exercice possibles à travers l'innovation et la pensée. Elle est assujettie aux circonstances et ses résultats ne peuvent être validés qu'à l'usage. Très souvent, la recherche appliquée implique un transfert de procédés technologiques qui permettraient aux architectes de tester de nouveaux systèmes, méthodes, matériels et technologies à la construction.

Outre la recherche appliquée aux projets dans des ateliers de travail et des cabinets d'architectes, la recherche architecturale est généralement installée dans les universités principalement à cause de l'absence d'application directe de ses conclusions sur l'exercice ou à des fins industrielles. Elle ne peut pas s'établir en département autonome dans beaucoup de centres de recherche à cause de son caractère transversal par rapport aux autres disciplines. Elle a souvent des difficultés à attirer des financements de la part des industriels, de la profession, ou des organes de financement de recherche orientés vers la science et la technologie. Elle bénéficie donc d'autant plus de reconnaissance et de fiabilité auprès du public.

Dans les domaines culturels, techniques et émotionnels, la recherche architecturale a des caractéristiques en commun avec ces domaines. L'accumulation du savoir est liée aux sciences connexes qui la nourrissent ou bien, elle est utilisée à la compréhension du mécanisme de son propre exercice, mais ses applications trouvent leur finalité dans l'amélioration du processus du projet lui-

même ou dans des techniques innovantes ou dans le développement de la trame de travail qu'elle aide à produire.

Il est important que la recherche fondamentale, l'innovation et le transfert des diverses technologies soient utilisés par la formation et les conduise toutes les deux au développement et à la diversification du contenu de l'enseignement. Cette motivation implique l'intervention d'autres disciplines de l'art de bâtir, y compris l'exercice professionnel.

La recherche devrait contribuer à la définition d'un niveau de formation universitaire tel qu'il est recommandé dans *la Charte*. Par la nature même de la représentation architecturale, les résultats de la recherche ne doivent pas se limiter à des textes, et tant que faire se peut, ces résultats devraient être présentés au moyen de différents médias, y compris des dessins.

Il faudrait aussi remarquer que, différents domaines de recherche, tels la technologie et l'esthétique, devraient s'unir pour créer un terrain de travail interdisciplinaire en syntonie avec les sciences et les arts. Aujourd'hui, l'écologie et le développement durable sont devenus également un autre point de départ de la recherche.

Le "niveau universitaire" requis par *la Charte* suppose qu'une partie des activités soit consacrée à la formation "pour et par la recherche", seule façon d'augmenter le niveau de formation et de développer des habitudes professionnelles et des techniques de production. Un tel programme éducatif devrait logiquement aboutir à la création d'un Mastère ou de doctorats en architecture.

II.3. Méthodes et outils de la Formation des architectes

Les buts et objectifs pédagogiques, les attentes professionnelles et le contenu et les capacités apportées par les cours ne peuvent être atteints que si les moyens pédagogiques sont opérationnels. Chaque objectif pédagogique et/ou professionnel peut exiger des cours spéciaux, des exercices, des recherches, des outils et des méthodes spécifiques d'enseignement.

Chaque projet et/ou cours est aussi le moyen d'aboutir aux trois types d'objectifs suivants:

1. Connaissances immédiates à mettre en pratique dans les autres disciplines et dans les années suivantes, dans l'Institution;
2. Formation à long terme / formation continue des architectes;
3. Un contexte élargi de la formation des architectes, en tant que citoyens responsables.

Si toutefois, aucun cours ne peut à lui seul remplir toutes ces ambitions, c'est à travers des méthodes et des techniques pédagogiques adéquates que les futurs architectes peuvent acquérir un certain nombre de capacités et de sensibilité professionnelles, ainsi que certaines aptitudes essentielles de la vie courante.

La question des "méthodes" ne devrait pas toutefois se confiner à celles utilisées en atelier/ ou à l'apprentissage du projet. Si le processus de la conception dans son aspect très ouvert et qui semble infinie, est très stimulant pour la créativité et aussi pour une richesse d'innovation, il pourrait aussi être un facteur qui impose des limites par la nécessité de prendre en charge et de répondre à des objectifs sociaux, techniques et environnementaux (dont quelques uns sont cités dans le Chapitre II.1. Contextes et objectifs). Beaucoup de ces objectifs requièrent une pensée systématique, ainsi que des capacités de recherche, d'application de solutions et de créativité. La formation doit donc s'attacher à combiner les méthodes de diverses disciplines et arts liés à la créativité mais aussi à promouvoir en premier lieu les méthodes spécifiques à l'architecture et à la conception.

La formation des architectes représente une combinaison unique de méthodes traditionnelles d'enseignement orientées sur les cours théoriques, la conception et la réalisation du projet en atelier. De plus, la formation en architecture, est l'une des plus longues dans la plupart des pays. A l'arrière-plan de ces caractéristiques, "*l'intégration*" de diverses disciplines et formes d'enseignement est l'objectif principal qui garantit l'efficacité de la formation.

Pour mener à bien les "objectifs" de la formation à l'architecture à travers l'enseignement du "contenu", il faudrait utiliser à la fois les méthodes et les techniques traditionnelles et les méthodes nouvelles et innovantes. La formation à l'architecture avec sa longue histoire d'apprentissage de la construction, de l'ingénierie, des arts et d'une formation de type universitaire, est déjà en possession de quelques outils et méthodes d'enseignement uniques (Cf. l'atelier). Afin d'aller à la rencontre des demandes requises par les changements sociaux, les besoins urbains, les styles de vie, les technologies et les spécificités de la formation universitaire (cf. les ordinateurs), et les méthodes d'enseignement (cf. l'enseignement à distance), l'innovation et l'expérimentation en matière de méthodes d'enseignement doivent être encouragées.

On peut utiliser les méthodes et outils utilisés par les professions connexes (par ex. en urbanisme, en dessin industriel), par les autres arts (par ex. dessin graphique, peinture, sculpture) ou par d'autres disciplines (par ex. gestion, sciences sociales, informatique).

En termes de principes dominants, de méthodes et modèles pédagogiques il existe plusieurs types consacrés comme "*l'enseignement centré sur le projet*", "*l'enseignement centré sur la problématique*", "*apprendre en faisant*", "*l'enseignement en atelier*", etc. Il y a aussi différentes façons de structurer les programmes et les années.

II. 4. Gestion et Structure de la formation des architectes

II.4.0 Concepts de gestion éducative

La formation en l'architecture (comme dans n'importe quel autre domaine) est une forme bien organisée d'apprentissage et d'enseignement. En tant que telle, elle est *gérée*.

La gestion de la formation est en relation avec la gestion des *cursus* et des ressources, donc avec les *connaissances*, les *personnes*, les *coûts*, le *temps* et l'*espace*. Son contexte et ses liaisons touchent la profession et la société, leurs institutions et, bien sûr, d'autres sortes d'exercice, de disciplines et d'écoles.

Tous les aspects pédagogiques sont reliés. Les *objectifs*, *outils*, *méthodes* et la *gestion* de la formation se déterminent et s'influencent les uns les autres de différentes façons. Parmi eux, la gestion de la formation est celui qui permet d'établir des relations entre les autres aspects et éléments.

La discussion systématique sur la gestion de la formation à l'architecture devrait donc comprendre au moins les niveaux suivants:

1. Systèmes, méthodes, modèles, philosophies et types de gestion,
2. Liens avec des objectifs, buts et méthodes de la Formation des architectes,
3. Différents contextes, problèmes réels, réponses des écoles,
4. Traditions significatives et tendances courantes, expérimentations réussies (ou non), innovations

II.4.1 Gestion des connaissances: Structure(s) de la formation

La Structure de la formation (distincte des cours ou du cursus - décrits ci-dessus, est liée aux questions suivantes:

- Le nombre d'années;
- La place de l'école dans la structure de l'Institution/ Université / Faculté;
- Le nombre d'années de chaque Stage (par ex. premier stage, deuxième stage, etc.)
- La structure administrative et celle de la relation entre les cours de niveau pré-diplôme/ post-diplôme, et la hiérarchie du personnel qui les enseigne, ainsi que les positions relatives de la recherche, de l'enseignement et de l'exercice.
- La hiérarchie et la relation entre les cours et les projets (par ex. "Cours fondamentaux", "Conception de base", "Ateliers", "Technologie", etc.);
- L'engagement de organes professionnels dans la mise en place de la structure des programmes d'étude, leur validation et leur accréditation, la reconnaissance des cycles, etc.

II.4.2 Gestion des personnes

Qui enseigne, *qui* est admis en tant qu'étudiant, *qui* dirige les écoles et *qui* a le pouvoir de guider, évaluer ou valider, sont des questions cruciales. Elles peuvent varier selon les différents contextes sociaux, politiques ou légaux. S'il est vrai qu'une uniformité globale dans ces domaines peut être contre-productive, l'UIA devrait faciliter une meilleure compréhension des critères, fournissant ainsi, de meilleures possibilités d'échanges entre les cours, les modules, le personnel et les étudiants dans les différents pays.

L'expérience et l'expertise des architectes praticiens devrait être davantage utilisée. Par ailleurs, les enseignants devraient être encouragés à contribuer à l'exercice de l'architecture de différentes façons (par ex. formation continue, conception basée sur la recherche).

Une plus grande participation de ceux qui sont concernés par la formation et moins d'emphase sur la hiérarchie des structures éducatives, pourrait apporter ses fruits dans les écoles. Le partage des responsabilités dans les écoles aussi bien qu'entre les écoles et la profession et les professions liées au bâtiment, pourrait créer une plus grande identification aussi bien avec les objectifs qu'avec les résultats de la formation. Cela créerait aussi un exemple pour d'autres domaines dans la société.

II.4.3 Qualification des professeurs

La qualification des professeurs est une condition essentielle à la qualité du processus spécifique de la formation dans une école d'architecture, et cela, de plusieurs points de vue, du professionnel et pédagogique, de la culture générale et de celui de l'expérience pratique de la gestion, etc.

Afin que les professeurs d'architecture guident leurs étudiants pour mieux assumer leurs compétences en tant qu'architectes, il leur est nécessaire de maintenir des contacts proches avec l'expérience professionnelle. Il est donc souhaitable que la majorité des professeurs soient praticiens ou possèdent une expérience considérable dans ce domaine.

Il est souhaitable qu'un professeur qui exerce l'architecture soit encouragé à le faire, dans la mesure où cette activité n'empêche pas ses performances académiques. La présence de personnalités reconnues, des maîtres dans le domaine de l'architecture, est plutôt un élément catalyseur et créatif de la spécificité d'une école ou de son effet d'attraction. Ceci est positif pour l'école, tant que, dans son évolution, elle n'accorde pas un culte inconditionnel à cette personnalité.

Le fait d'être un "bon architecte" ne signifie pas d'être un bon professeur. Le professeur doit posséder une capacité de travailler à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur des concepts professionnels, être capable de synthétiser et de communiquer des questions liées à la formation, être créatif dans la façon de réaliser des projets, de découvrir et développer le talent des étudiants, de posséder le tact pédagogique qui aide chaque étudiant à développer sa pensée propre. De plus, le professeur se doit de trouver la façon d'assurer le maintien de sa carrière par l'élaboration d'une méthode de travail qui devrait être motivée et articulée par des objectifs cohérents et soit capable d'adapter ses habitudes personnelles, ses connaissances et ses méthodes de travail aux changements apportés par la société, dans une perspective locale, régionale et internationale.

Parallèlement à une formation de base dans le domaine d'une activité pédagogique, il est souhaitable que le professeur fasse une spécialisation spécifique avec, au moins, une formation pédagogique préliminaire ou une expertise.

La recherche dans le domaine de l'architecture, à travers l'exercice et l'analyse profonde de travaux annexes, est l'un des moyens d'assurer le développement personnel et la qualification des professeurs. La recherche faite pour l'obtention d'un niveau plus élevé, tel le Mastère ou le Doctorat, bien que

n'étant pas des conditions suffisantes pour être un bon professeur, doivent cependant être vues comme essentielles.

Les écoles d'architecture devraient posséder un système de sélection et de promotion des professeurs, qui comprenne un système d'évaluation compétitif et stimulant. Ceci serait aussi appliqué au personnel qui travaille à mi-temps. De même façon, les écoles devraient être responsables de la création de leur propre système de recherche, et aussi de la création de possibilités de formation continue pour les professeurs, y compris de la coopération nationale et internationale à travers des programmes d'échange.

II.4.4 Étudiants: conditions minimum d'admission

Les étudiants qui présentent une candidature d'admission aux institutions qui dispensent une qualification professionnelle en architecture devraient, de façon idéale, avoir reçu au préalable, une formation secondaire comprenant un mélange de matières artistiques et scientifiques, et avoir suivi un enseignement élevé jusqu'à l'âge de 18 ans. Jusqu'à l'âge de 16 ans, les sujets étudiés devraient relever de l'enseignement général et comprendre les mathématiques, la physique et une langue. Les autres sujets liés aux arts et aux humanités, comme l'art, l'histoire ou l'histoire de l'art, et un aperçu des sujets sociaux et culturels, dont la sociologie, l'histoire-géographie ou l'histoire-sociale sont aussi recommandés.

Les écoles d'architecture devraient avoir une politique explicite en matière de conditions requises pour la candidature d'admission à un programme d'études. En guise de procédure d'admission, quelques institutions préfèrent proposer un examen d'entrée et d'autres peuvent exiger des rendez-vous personnels avec les candidats comme cela se fait dans certaines écoles nationales. Les écoles peuvent également demander aux étudiants de présenter des croquis, des photos et des maquettes pouvant montrer leurs aptitudes visuelles et leur adéquation à une carrière en architecture.

Les étudiants plus âgés ayant déjà travaillé, ou ceux possédant des qualifications traditionnelles, peuvent être admis par les écoles d'architecture. Ils peuvent avoir une expérience dans l'industrie ou dans un autre secteur, leur ayant apporté d'autres capacités, mais ils doivent être aptes à faire face à un niveau d'études universitaire. On peut leur demander de fournir un portfolio de dessins et de travaux écrits qui démontrent leurs aptitudes d'observation. Certaines écoles d'architecture offrent des cours préparatoires qui sont une aide excellente aux études en architecture, en particulier pour des étudiants de ce type.

Les étudiants possédant un niveau d'études/ diplôme/ certificat d'études de premier cycle dans un sujet autre que l'architecture peuvent avoir à recommencer le premier semestre du programme d'études. Un niveau d'études/ diplôme/ certificat d'études de premier cycle dans un domaine connexe peut permettre à l'étudiant d'être exempté de quelques parties du programme d'études, selon les exigences de l'institution en matière d'admission et les antécédents et la réussite de l'étudiant.

Des programmes d'étude de type universitaire à temps complet ou à mi-temps sont les moyens souhaités pour obtenir une formation professionnelle; ils devraient comprendre une période de stage pratique pendant leur durée. Ils devraient offrir aux étudiants une multiplicité d'options pour réaliser un stage pratique associant les responsabilités personnelles et professionnelles aux besoins du stage. La variété de ces choix est respectée et encouragée par l'UIA, car elle apporte la richesse et la diversité des personnes à la profession architecturale.

II.4.5 Gestion du temps: organisation de l'année scolaire

Il y a plusieurs modèles d'organisation du temps en matière d'apprentissage de l'architecture. Cela varie selon le nombre d'années, la façon dont les années se divisent ou la façon dont les différents niveaux de savoir et de compétence sont conduits et certifiés ainsi que "par qui".

De façon générale, on retrouve deux systèmes dominants dans le monde, chacun avec sa propre histoire et antécédents: deux semestres ou trois périodes. Il y a aussi des variations, souvent basées sur des différences climatiques entre le début et la fin des années d'études, selon les pays. Certaines formes de normalisation de l'année scolaire, permettant un peu de flexibilité locale, devraient beaucoup favoriser l'équivalence des cours et les possibilités d'échanges entre les écoles.

En ce qui concerne la répartition des activités pendant l'année, les activités pédagogiques peuvent être dispensées de façon autonome, groupées en modules, prévues régulièrement sur une base hebdomadaire ou comprises dans un temps donné, variant ainsi d'une semaine à l'autre. Dans chaque cas il y a plus de stages dans le semestre, chacun comprenant un objectif défini au préalable et une

évolution sur le travail en cours, en particulier dans les cas de "projet". Il est clair que le temps passé en atelier correspond au moins à la moitié du temps d'études.²¹

Des efforts devraient être faits pour coordonner les points d'arrivée, permettre des transferts entre les années d'études ou à la fin du premier cycle de la formation. Il est préférable que les étudiants restent dans le système universitaire pour compléter le Deuxième cycle, la Formation Professionnelle à l'architecture.

Afin de faciliter le transfert des étudiants entre les institutions, il est recommandé aux institutions d'établir des niveaux de "acquisition", de préférence à la fin d'un ensemble de semestres (par ex. 2, 4, 6, 8 et 10) mais il semble plus facile de le faire à la fin du premier cycle d'études, normalement 6 semestres et à la fin du deuxième semestre de formation professionnelle, de normalement 4 semestres d'études, après conclusion du premier cycle.

II.4.6 Gestion des espaces éducatifs

Les bâtiments dans lesquels les futurs architectes sont formés sont souvent aussi importants que les leçons qu'ils apprennent dans ces espaces. Travailler pendant cinq ans dans un espace donné peut influencer discrètement le résultat de leurs conceptions spatiales.

La gestion des espaces éducatifs n'est pas une simple gestion d'un équipement. La relation entre les ateliers, les salles de conférence et autres espaces, la qualité des espaces publics ou des zones d'exposition, l'existence d'une bibliothèque propre, la qualité des relations entre les bureaux du personnel administratif et les ateliers, sont des questions pédagogiques pertinentes.

II.4.7 Gestion financière

En tant que service public, la formation à l'architecture nécessite un financement lui assurant de mener à bien ses objectifs et son évolution continue. Il ne devrait pas être restreint par des fluctuations de financement ou des considérations extérieures comme le nombre d'étudiants. Il y a différentes façons de financer la formation dans divers contextes (c.a.d. financement public, financement privé, autofinancement).

La nature spécifique de la formation à l'architecture/ conception avec ses besoins particuliers (c.a.d. espace, temps, rapport personnel/ étudiants) doit être évoquée lors de la présentation de dossiers de financement aux autorités de tutelle.

Quel que soit le mode de financement, l'objectif doit être d'atteindre la plus haute qualité possible, et de permettre un accès le plus large possible.

II.4.8 Questions générales concernant la gestion et la structure de la formation à l'architecture

A. Validation

La *Validation* est un processus basé sur le "résultat" alors que l'accréditation, est, par contre, basée sur le processus de "l'apport".

Le système de Validation UNESCO-UIA, dès qu'il sera en place, accréditera des programmes d'études de façon à promouvoir l'excellence. Les questions à l'étude comprennent:

1. Programmes d'études

Des critères de Validation, comprenant les spécificités régionales, constituant un ensemble de critères et de procédures agréées, ont été établis, afin que les Comités Régionaux de Validation UNESCO-UIA puissent évaluer les programmes d'études des écoles de leur région par rapport aux critères UNESCO-UIA qui permettront la Validation de ces programmes, à la fois dans la région concernée et au niveau mondial.

Pour les programmes d'études qui désirent être évalués par le Système d'évaluation UNESCO-UIA, le Comité a établi un protocole de recherche et d'évaluation du programme d'études comprenant la visite de l'institution et la comparaison des objectifs de ce programme d'études avec les programmes déjà validés précédemment.

2. Systèmes

Les procédures de validation sont chères et il est compréhensible que des systèmes locaux d'évaluation soient reconnus par l'UNESCO et l'UIA, plutôt que les programmes d'études individuellement. En conséquence, un processus, c.a.d., des critères et des normes agréés, a été établi, afin que le système de validation UNESCO-UIA de la formation des architectes, puisse reconnaître des organes qui seront reconnus en tant que fournisseurs de services de validation, à la fois dans leur propre pays, et à l'extérieur, comme tout nouveau système sollicitant une validation.

Les Systèmes de Validation qui désirent être validés peuvent demander la validation UNESCO-UIA, et une fois la demande et le paiement des frais faits, ils seront évalués et conseillés. Le Comité a aussi développé un protocole identique pour les nouveaux systèmes de validation souhaitant être validés.

3. Mise en place

Des critères connus de validation de cours et de programmes d'études de formation des architectes existent dans de nombreux pays, dans le monde entier, et ils ont été pris en considération dans l'élaboration de ce système de validation mondial.

L'établissement des procédures du Système de validation UNESCO-UIA de la formation des architectes a été développé d'après les systèmes existants dans les pays membres de l'UIA et dans d'autres associations architecturales.

B. Questions internationales: Portabilité des qualifications

L'UIA est concernée par le principe de portabilité des qualifications en architecture et par l'expérience architecturale. Cela signifie que les programmes d'études en architecture dans tous les pays membres de l'UIA devraient atteindre un niveau leur permettant d'obtenir la validation locale, régionale et internationale de ces qualifications, à chaque étape-clef, tout en reconnaissant des variations locales.

Quelques pays tendent vers une formation d'un minimum de 5 ans à plein-temps dont le contenu en termes de base d'inscription professionnelle, est délivré par l'institution pédagogique sans nécessité d'expérience pratique en agence. Il y a toutefois, une disparité dans la structure de la formation entre les systèmes nationaux des différents pays membres.

La principale question en ce qui concerne la portabilité des qualifications concerne le fait, s'il en existe, qu'une partie des cursus est du "domaine spécifique". Les critères recommandés devraient assurer que cette question-clef est utilisée pour réviser la portabilité des qualifications.

La portabilité des qualifications entre les écoles des pays membres de l'UIA est souhaitable dans la mesure où elle facilite la liberté de mouvements entre les écoles d'architecture au niveau global, pour les étudiants et pour le personnel enseignant et de recherche. Chaque institution a le droit de réviser et d'approuver le transfert de crédits.

Le principe de portabilité de qualifications éducatives devrait être approuvé par tous les pays des Sections membres de l'UIA. Des critères satisfaisants devraient être atteints lors de la conclusion des qualifications de base du premier cycle de formation (au moins 6 semestres) plus de 4 semestres supplémentaires pour le Deuxième Cycle de Formation Professionnelle. Cela permettrait un mouvement considérable des étudiants pendant les stages et aussi pour l'enseignement.

III.

Autres questions relatives à la formation à l'architecture

III.0 Spécialisation

La *spécialisation* des architectes devrait être considérée comme la suite naturelle d'une formation d'architecte *généraliste*. Cela est un moyen pour les architectes, de répondre au plus haut niveau dans des domaines comme la conservation de bâtiments, du patrimoine et de leur environnement, de l'habitat social, de l'urbanisme, des équipements de santé et des villes, de la gestion de projets et de la construction et de la planification urbaine et territoriale, de la gestion de ressources, du paysage, etc., tout en augmentant leurs opportunités d'intervention professionnelle et compte tenu de la compétitivité qu'ils retrouvent face à d'autres professionnels.

La spécialisation présuppose une formation ouverte au départ, qui prépare les étudiants pour de plus amples objectifs interdisciplinaires. Des études approfondies ou des cours facultatifs dans les dernières années d'études ainsi que la possibilité d'accéder à des cours post-diplôme, organisés par l'école d'architecture ou autres institutions académiques, sont quelques-uns des moyens de spécialisation qui peuvent être envisagés. En complément de ces cours de spécialisation, un certificat ou un diplôme peuvent être aussi délivrés pour cet apprentissage.

La tendance actuelle du système académique, que la Conférence Mondiale de l'enseignement supérieur de l'UNESCO (Paris, 1998) est venue confirmer, consiste à favoriser des spécialisations différenciées, multi-convergentes, placées dans un contexte culturel conforté par une formation professionnelle de base.

III.1 Interaction entre exercice professionnel et enseignement

La *Charte* dans son Paragraphe III.5. dit:

"L'interaction en continu entre la pratique et l'enseignement doit être encouragée et protégée".

Puisque la formation prépare les étudiants à une carrière professionnelle, des opportunités d'échange devraient être offertes aux établissements d'enseignement et aux organes professionnels locaux, afin de fournir aux enseignants, aux praticiens, aux diplômés, aux étudiants et à d'autres intervenants qui façonnent l'environnement bâti, l'opportunité de se rencontrer, de discuter, d'établir des liens et d'établir, à long terme, des partenariats pour des échanges d'informations, d'idées et d'expériences.

III.2 Stages, connaissances, obtention d'une licence.

Les questions liées aux stages professionnels, aux connaissances professionnelles, l'obtention d'une licence pour exercer, ainsi que le rôle des organes d'inscription, sont décrits dans d'autres documents de l'UIA comme:

1. Stages Professionnels:
Recommandations pour la politique de l'Accord sur l'expérience/ La formation/ le stage/ pratique de l'accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture.
2. Démonstration des connaissances et aptitudes professionnelles

Recommandations pour la politique de l'Accord sur la démonstration des connaissances et aptitudes professionnelles de l'accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture.

3. Autorisation d'exercer la profession d'architecte:

Recommandations pour la politique de l'Accord sur l'inscription/ l'octroi de l'autorisation d'exercer la profession d'architecte

Directives de l'accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture.

4. Rôle des organes d'inscription dans les sections Membres:

Recommandations pour la politique de l'Accord sur l'inscription/ l'octroi de l'autorisation d'exercer la profession d'architecte de l'accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture.

III.3 Formation continue

La formation des architectes est un processus qui dure toute la vie. Il ne cesse pas cinq ou six ans après l'obtention du diplôme. Toutefois, l'expérience s'accumule et il faut espérer que les architectes suivent l'évolution des arts et des sciences de l'architecture au cours de leur carrière. Ceci peut aussi rentrer en ligne de compte dans le facteur risque de leur gestion.

La formation continue peut être fournie par les instituts professionnels, les écoles ou des fournisseurs de services indépendants. D'après la lecture de la *Charte*, de l'*Accord*, des *Recommandations de l'Accord* et de ce document, ce sont les Instituts professionnels en association avec les écoles, les plus aptes à établir les contenus, le nombre d'heures et les critères. La formation continue pourrait être aussi l'objet de formes appropriées de validation de critères de sauvegarde.

Les liens historiques déterminés entre les instituts professionnels et la formation des architectes sont importantes pour comprendre les différences entre les systèmes éducatifs de par le monde. Tout en souhaitant développer la compréhension et les échanges entre les Sections Membres de l'UIA et tout en souhaitant voir reconnus des critères professionnels pour l'exercice et la formation, les différences culturelles ainsi que d'autres doivent être respectées. En fait, ces différences sont une source incalculable d'enrichissement mutuel²².

III.4 Formation Pré-Universitaire

La formation est un processus par lequel la société prépare les jeunes à agir en tant que citoyens compétents. La plupart des personnes habite dans un environnement bâti. La formation devrait donc apprendre aux enfants les processus qui déterminent la forme et la nature de l'environnement bâti, de façon à ce qu'ils puissent participer utilement et en toute confiance, directe ou indirectement, à ce processus. De par les références exemplaires qu'ils représentent pour le public et encore davantage pour les enfants, la création d'équipements culturels et éducatifs, d'espaces publics et de logements devraient être traités avec avantage d'attention par les architectes.

L'intégration d'un contenu architectural dans la formation pré-universitaire n'est pas seulement importante pour les futurs architectes, mais elle est aussi bénéfique pour la société entière car elle éclaire la contribution de l'architecture à la création de valeurs humanitaires et esthétiques, à travers le temps.

Les idées et les thèmes qui suivent, en particulier ceux concernant la relation entre l'art et l'architecture, favoriseront la compréhension de l'environnement bâti par les enfants. Les professeurs et les gouvernements devraient être encouragés à envisager l'introduction de l'enseignement de l'environnement bâti, lorsqu'ils établissent les programmes de cours pour l'enseignement primaire et secondaire

Objectifs politiques pour les professeurs et les Gouvernements:

- Ouvrir l'esprit, le coeur et les yeux à une sensibilité, aux personnes, aux lieux, aux espaces et aux formes.
- Encourager la compréhension et le respect des lieux et des personnes qui y sont associés.
- Favoriser la communication entre les décideurs, les politiciens, les autorités locales, les architectes et les urbanistes.
- Influencer positivement les gouvernements et les responsables de l'éducation privée, en ce qui concerne les questions liées à la formation à l'environnement bâti.

Bénéfices Généraux:

- Former l'esprit à la capacité d'ordonner et de planifier l'apprentissage et l'exploration, le raisonnement et la communication.
- Développer les connaissances et les capacités de créer, d'inventer et de concevoir.
- Encourager l'ouverture de l'esprit et une attitude de questionnement, fournir les opportunités de réaliser un cursus le plus large possible en diversité de disciplines, particulièrement en écriture, calcul, arts visuels et plastiques, histoire de l'architecture, littérature, poésie, humanités et sciences et les activités connexes liées à la créativité et au savoir, aidées par les technologies de la communication et de l'information.

Thèmes ciblés:

- Encourager le respect et une conscience accrue de l'environnement et de la protection des styles de vie comprenant les équilibres naturels du développement durable et l'économie d'énergies, ainsi que le développement de la compréhension des effets des questions liées à l'environnement naturel et bâti, sur les êtres humains.
- Encourager le sens de responsabilité sur la forme de l'environnement bâti et le rôle des individus dans le maintien d'un environnement propre, sain et sans danger
- Engager les enfants et les écoles dans leur propre environnement bâti et développer la compréhension de la façon dont celui-ci se constitue, tout en comprenant les aspects liés au logement et l'importance de l'utilisation des espaces publics et l'éducation des styles de vie.
- Susciter une connaissance du rôle individuel dans le processus de prise de décisions sur la forme de l'environnement bâti.
- Encourager la relation entre l'environnement bâti et les questions liées à la justice sociale telles que les droits et les responsabilités de la participation démocratique, le respect de la loi et de l'autorité juste et légitime, le respect des choix différents des points de vue et des manières de vivre, et l'engagement dans l'éthique des comportements et la participation équitable aux prises de décision.

Méthodes et outils:

L'initiation à l'architecture — en tant que produit et en tant que discipline, pourrait être véhiculé à travers des cours, des expositions, des jeux électroniques, de contes, etc.

Les enfants ne sont jamais trop jeunes pour apprendre et leur conscience des bienfaits de l'environnement bâti et de leur possibilité d'y participer leur donneront confiance et fierté de la place qu'ils peuvent occuper tout au long de leurs vies, soit comme architectes, soit comme clients, soit comme bâtisseurs ou encore comme usagers ou seulement des citoyens informés qui se soucient de leur mode de vie et de la façon dont il peut être amélioré par un esprit renseigné qui prend en compte les questions de la durabilité et de l'environnement bâti.

Le Programme de Travail de l'UIA "Architecture et enfants", établi par l'Assemblée Générale de Beijing, en Juin 1999, espère favoriser l'architecture à travers l'établissement de ressources et de programmes qui permettent aux élèves et aux professeurs de l'enseignement primaire et secondaire de comprendre la conception architecturale et le processus par lequel l'environnement bâti est façonné.

III.5 Autres domaines dans lesquels les compétences et l'expérience des architectes peuvent être utilisées.

Il n'y a pas une seule description d'un architecte, mais plusieurs, selon leurs domaines de conception, de gestion et de technologie (c.a.d. un praticien-type de l'architecture dans de petites ou moyennes agences, un critique ou écrivain d'architecture, un gestionnaire de projet dans un grand bâtiment, etc.).²³

Il est possible de décrire les caractéristiques d'un "architecte" dans la plupart des apparences que nous pouvons trouver aujourd'hui, comme une personne qui exerce une pensée créative pour résoudre des problèmes complexes et des désordres liés à l'environnement bâti et à l'habitat humain. Il est possible, pour les architectes, aujourd'hui, d'être amené à réclamer des territoires que

les architectes occupaient avant, c.a.d., les établissements humains, l'urbanisme et le paysage, le bâtiment, l'aménagement industriel et architecture d'intérieur. La pensée architecturale permet d'apporter une solution à toutes ces situations.²⁴

Compte tenu de la spécificité de la formation dispensée aux étudiants en architecture, d'autres domaines d'action et d'autres ouvertures pourraient être offertes aux architectes pour le plus grand bien de la Société. Effectivement, leur éducation et leur formation dans des domaines disciplinaires qui intéressent la Société dans son ensemble (services techniques, artistiques et humains), leur capacité à prendre en considération les conséquences de leurs agissements, leur éthique, et leur capacité de poser des questions sociales, économiques et culturelles, permettent aux architectes de proposer des choix politiques cohérents ou de présenter des défis sans concessions ou de définir les conséquences de décisions prises ayant un intérêt pour la société dans son ensemble.

La capacité de créer des projets virtuels d'architecture - qui peuvent être incompréhensibles pour d'autres - d'imaginer et de projeter des idées sur l'avenir, d'innover, d'anticiper et de mettre en question ses propres réalisations, constitue une richesse incomparable pour l'étudiant en architecture, qui devrait être accessible à de nombreuses disciplines, institutions et professions.

En ce qui concerne l'engagement immédiat, on peut imaginer l'architecte dans la construction du monde, dans la promotion de l'architecture et dans toutes les activités liées à la construction des bâtiments, à la planification de l'espace, à la planification urbaine, à l'urbanisme ou à la planification du territoire. Il y a encore d'autres moyens d'application des connaissances des architectes qui peuvent être envisagées, tels l'enseignement, l'histoire, la gestion, l'archéologie et l'art mais aussi l'administration, la promotion, et les activités culturelles.

Un architecte est formé pour penser avec du recul, en dehors du "cadre". Les résultats sont des solutions innovantes jamais utilisées avant. Ces talents devraient être utilisés de façon plus large afin de trouver de meilleures solutions pour l'environnement bâti et afin d'améliorer la culture de la société dans son ensemble.

Les architectes ont la capacité d'inspirer les autres avec leurs créations. Nous devons trouver les moyens de leur permettre de contribuer davantage, à travers la compréhension de la nécessité, pour la société, de bénéficier d'un environnement bâti de qualité, pour ne pas mentionner les activités civiques, un terrain où l'architecte pourrait être aussi très utile, soit en politique, soit auprès de l'état ou des communautés locales, soit auprès d'associations ou au niveau territorial, etc....

IV.

L'UIA et l'avenir de la formation des architectes Conclusions et recommandations

L'évolution de la profession ne peut pas être envisagée indépendamment de celle de la formation. Toutefois, la formation doit essayer d'équilibrer a) la nécessité de réagir et d'être capable de changer lorsque cela s'avère nécessaire, et b) l'importance d'avoir des positions de principe en matière de connaissances, de société, de culture, d'écologie et particulièrement, d'éthique. Il est donc impératif pour la formation, de collaborer avec la profession de façon à observer les critères tels qu'ils figurent brièvement dans les documents de l'UIA. Par ailleurs, puisque ces documents ne sont pas "coulés dans le béton", ils seront aussi soumis au scrutin, utilisés dans la formation, et ils seront modifiés par l'UIA lorsque cela s'avèrera nécessaire, à la suite des suggestions apportées par les écoles aussi bien que par les instituts professionnels ou les individus.

Afin d'assurer que la formation des architectes soit maintenue au courant des évolutions dans l'exercice professionnel, il est essentiel que les institutions chargées de la formation restent en contact permanent avec le monde de l'exercice. L'UIA dans son travail en matière de formation devrait veiller à être informée des modèles courants d'exercice et devrait se rapprocher du travail des architectes au sens le plus large, selon les différents contextes culturels et environnementaux, à travers ses Sections Membres.

Ce document - *l'UIA et la formation des architectes - réflexions et recommandations* - tente de couvrir de façon brève mais complète, les sujets liés à la formation et leur relation avec l'exercice de l'architecture et la société et il espère être une contribution à ce processus. Il offre une trame de base à travers laquelle, les discussions pédagogiques, l'évaluation et la mise en place des programmes et des cours peuvent être suivis selon un certain nombre de paramètres partagés. Nous souhaitons que les architectes, les professeurs d'architecture et les étudiants eux-mêmes, s'intéresseront de plus près à la formation et communiquent cet intérêt aux organes publics et (privés) qui sont reliés au processus du bâtiment de diverses façons.

Comme aucun de ces documents n'a d'influence directe sur la façon dont la formation est structurée ou organisée, ils sont censés être des documents consultatifs. Toutefois, à travers une large diffusion et discussion de ce document, et en particulier, à travers le Système de Validation UNESCO-UIA qui a été développé, une plus grande appréciation des objectifs professionnels et pédagogiques pourra voir le jour.

L'UIA, en tant qu'organisation qui réunit tous les instituts nationaux et tous les architectes du monde entier, est la mieux placée pour fournir des cadres viables dans lesquels les conditions qui aident à produire des environnements bâtis plus universels, plus équitables et plus faciles à vivre pour tous, peuvent s'articuler à travers la formation et la recherche et peuvent être produits à travers l'exercice de la conception et de la construction.

Ce document, "*UIA et la Formation des Architectes – Réflexions et Recommandations*" devrait être adressé aux Sections membres pour les informer sur le contenu de recommandations suivantes sur la formation des architectes. Les Sections Membres devraient être encouragées à les diffuser et à promouvoir la discussion de ces objectifs ainsi que leur utilisation dans leurs pays.

RECOMMANDATION N° 1. ENCOURAGER les Sections membres à diffuser la Charte UNESCO-UIA de la formation des architectes auprès des

autorités nationales chargées de l'éducation en leur recommandant ces principes et compétences comme base de tous les programmes d'études de Formation des architectes sous leur juridiction (*Cf. Article 1.2 Introduction - la Charte*).

RECOMMANDATION NO.2.

INFORMER toutes les Sections Membres du Système proposé de Validation UNESCO/ UIA de la formation des architectes, lequel requiert que les objectifs suivants soient adoptés par chaque programme d'études accrédité par un Système sollicitant la reconnaissance UNESCO/ UIA ou tout programme d'études demandant la validation UNESCO/ UIA:

1. Conformité du programme d'études avec la Charte UNESCO / UIA pour la formation des architectes.
2. Assurance que le programme d'études offre une formation de qualité élevée, sur la base des compétences requises.
3. Portabilité académique du contenu du programme d'études au niveau international, régional et local (*Cf. Article 1.2, Introduction - Systèmes de Validation*)

RECOMMANDATION N° 3.

RAPPELER aux Sections Membres de l'UIA que les deux finalités principales de la formation des architectes sont:

- De former des professionnels concepteurs/ bâtisseurs compétents, créatifs, dotés d'esprit critique et d'éthique
et
- De former de bons citoyens du monde intellectuellement mûrs, sensibles à l'écologie et conscients de leur responsabilité sociale. (*Cf. Clause II.1.0, Les contextes, les objectifs, les intentions*)

RECOMMANDATION N° 4.

SUGGERER aux Sections Membres de s'approcher de leurs gouvernements afin de les encourager à rendre la société consciente de la façon dont les environnements sont créés, de la façon dont les bâtiments ont une influence sur sa vie et des façons dont elle peut participer aux processus de conception et de construction, par la création d'une formation adéquate dans les écoles primaires et secondaires ainsi que pour les adultes, qui conduiront à une société plus éclairée ayant une profonde conscience des processus environnementaux et urbains et des éléments architecturaux qui constituent le cadre de la vie sociale (*Cf. Article II.1.1, Contextes sociaux, culturels, politiques*)

RECOMMANDATION NO.5.

Demander à toutes les sections Membres UIA de discuter les "Directives UIA pour évaluer les programmes d'études en architecture et ses résultats" avec les autorités responsables de l'éducation et ayant la tutelle de la formation (*Cf. Annexe A*).

Notes et références

1. Voir dans la *Bibliographie*, les différents documents UIA cités dans ce document ainsi que les *Notes* ci-dessous.
2. La politique UIA en matière de Formation, telle que cela est écrit dans la *Charte UNESCO-UIA de la formation des architectes* et *l'Accord UIA*, dit que "la formation des architectes (excepté l'expérience pratique/ formation./ stage) doit avoir une durée d'au moins cinq ans à temps complet, suivant un programme d'études accrédité/ validé/ reconnu dans une institution accréditée/ validée/ reconnue, assurant une diversité d'approches pédagogiques dans leur réponse aux contextes locaux et une flexibilité d'équivalences".
- 3, 4. cf. Teymur, N., "Learning Housing Designing" in Bulos, M. and Teymur, N. (eds): *Housing: Design Research Education*, Aldershot, Avebury, 1993, pp.3-27.
5. Sur l'organisation spatiale de la société et la structure sociale de l'espace urbain et bâti, voir, Hillier, B. and Hanson, J., *Social Logic of Space*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1984.
6. cf. *La Charte*, Sec. I/1.
7. Les "Exigences fondamentales pour un architecte" telles qu'elles figurent dans la Directive de l'Union Européenne sur la formation des architectes, dans la *Charte* et dans *l'Accord* (voir chapitre "Contextes Professionnels" ci-dessous) sont particulièrement explicites au sujet des obligations sociales de la profession et donc de la formation. Pour une interprétation brève voir, Markus, T., "A Social Charter for Architecture?", *Architecture Today*, No.10, 1990.
8. cf. *L'Accord*, para.8.
9. cf. *L'Accord*.
10. Sur les bâtiments utilisant des technologies spatiales complexes et sur les mécanismes de contrôle social, Markus, T., *Buildings and Power*, Londres, Routledge, 1993.
11. cf. *La Charte*.
12. Voir la Charte de Beijing de l'UIA, 1999, voir Sec. 2.2: "Un thème commun, un avenir commun".
13. Sur l'internationalisation de l'exercice et de l'industrie du bâtiment, voir *Architectural Education — Issues in educational practice and policy*, Teymur, N., Londres, Question Press, 1992, Chap. 5: "Glocalism" a new paradigm for architectural practice and education in an international and European context", pp.39-48.
14. Une nouvelle Recommandation de *l'Accord sur "L'exercice dans un pays hôte" a été rédigé par la Commission exercice professionnel afin d'être présentée à l'Assemblée générale de l'UIA, Berlin, Juillet 2002, pour adoption.*
15. *op.cit.*
16. cf. *op.cit.*, Référence 13, pp.18-22.
17. cf. *La Charte*, Chap. II: "Objectifs de la Formation".
18. Sur les doctorats en architecture, voir, Foque, R. (ed): *Doctorates in Design and Architecture*, Delft, EAAE / TUD, 1996.
19. Pour une courte description des types de recherche, voir Archer, B., *On the Methods of Research*, Ankara, METU FoA Press, 1999, pp.1-18.
20. cf. Déclaration Mondiale de l'UNESCO sur "L'Enseignement supérieur au XXIe siècle : Vision et actions"., Article.5 (a)
21. cf. *La Charte*, Chap. III.7.
22. cf. *La Charte, Recommandations sur la formation continue.*
23. et 24. Mullholland, M., 'The Leader as Architect — the Architect as Leader', conférence présentée à InterArch '97, Sofia.

Bibliographie

Archer, B, *On the Methods of Research*, Ankara, METU FoA Press, 1999.

Berlin 2002 XXIème Congrès & XXIIe Assemblée de l'UIA - *Lettre d'informations UIA* - Avril-Mai 2000, pp.2-3

Bravo i Farre, Lluís y Garcia Navas, José, *L'ensenyament de l'arquitectura*, Barcelone. I.G.MIBA. 1980.

CAA, *Qualifications in Architecture Recommended for Recognition by CAA: Procedures and Criteria*, Commonwealth Association of Architects, (approuvé par le Conseil du CAA, Beijing, Chine, Juin 1999, publié en Juin 2000).

Comites Interinstitucionales para la Evaluacion de la Educacion Superior, CIEES, Comité de Arquitectura, Diseño y Urbanismo. *La Educación de la Arquitectura en México*. COINPES. Mexique. 1997.

Union Européenne, Directive de l'Union Européenne sur la formation des architectes (No. 85/384/CEE; 10.6.1985).

Foque, R. (ed): *Doctorates in Design and Architecture*, Delft, EAAE / TUD, 1996.

Hillier, B. and Hanson, J., *Social Logic of Space*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1984.

Groupe International de Politique Générale, *Rapport*, UIA, Paris, Mars 1999.

Knox, P.L. and Ozolins, P. (eds), *Design Professionals and the Built Environment*, N. York / Londres, J Wiley & Sons, 2000.

Architectural education and young architects. A. Koudryavtsev. The XX Congress of UIA. Vol. I, Beijing, 1999

Markus, T., "A Social Charter for Architecture?", *Architecture Today*, No.10, Juillet 1990.

Markus, T., *Buildings and Power*, Londres, Routledge, 1993.

Mullholland, M., 'The Leader as Architect – the Architect as Leader, (Conférence présentée à 'InterArch '97, Sofia, Juin 1997).

MSA - YUNESKO. Khartiya po arkhitektturnomu obrazovaniyu. Rabochaya programma II regiona MSA. 1997-1999 gg.)

Recommandations pour la Politique de l'Accord sur l'accréditation/ validation / reconnaissance - Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (adoptées par la XXIe Assemblée Générale de l'UIA, Juin, 1999)

Recommandations pour la Politique de l'Accord sur la Formation (Deuxième version, octobre 2000, comprise dans ce document)

Recommandations pour la Politique de l'Accord sur la formation continue - Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (adoptées par la XXI^e Assemblée Générale de l'UIA, Juin, 1999)

Recommandations pour la Politique de l'Accord sur la démonstration des connaissances et des aptitudes professionnelles - Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (adoptées par la XXI^e Assemblée Générale de l'UIA, Juin, 1999)

Recommandations pour la Politique de l'Accord sur l'expérience pratique/ la formation / le stage - Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (adoptées par la XXI^e Assemblée Générale de l'UIA, Juin, 1999)

Recommandations pour la Politique de l'Accord sur l'inscription/ l'octroi de l'autorisation d'exercer la profession de l'architecte, Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (adoptées par la XXI^e Assemblée Générale de l'UIA, Juin, 1999)

Saldarriaga Roa, A., *Aprender Arquitectura*, Corona, Bogota, 1996.

F.V. Stepanov, N.M. Metlenkov. *Arkhitektura. Uchebnik dlya obshcheobrazovatelnykh shkol*. Moskva, izd. "Ladya", 1994 g.

Schön, D. A., *La Formación de Profesionales Reflexivos*. Ediciones Paidós, Barcelone, 1992.

Teymur, N., "Learning Housing Designing", in Bulos, M. and Teymur, N. (eds): *Housing: Design Research Education*, Aldershot, Avebury, 1993, pp.3-27.

Teymur, N., *Architectural Education – Issues in Educational Practice and Policy*, Londres, Question Press, 1992.

Accord UIA pour la recommandation de règles professionnelles internationales de l'exercice de l'architecture (adopté par la XXI^e Assemblée Générale de l'UIA, Juin, 1999)

Directives UIA pour la Formation à l'environnement bâti, Paris, France, Avril 2002

Charte UNESCO-UIA de la formation des architectes, (approuvé par la XX^e Assemblée Générale de l'UIA, Barcelone, Juillet 1996).

Système de Validation UNESCO -UIA pour la formation des architectes, document présenté à l'Assemblée Générale de l'UIA, Berlin, Juillet 2002.

Banque Mondiale, *Higher Education in Developing Countries – Peril and Promise*, Washington, 2000.

UNESCO, *Déclaration sur l'Enseignement supérieur pour le 21^{ème} Siècle*, paris, Octobre 1998 (comprenant Hughes, P. "Débat thématique: contribution de l'enseignement supérieur au système éducatif comme un tout")

Vila Planes, E. "Administración académica", Caracas, 1998

Wu, Liangyong, "Charte de Beijing", Beijing, 1999, dans la Lettre d'informations de l'UIA, Oct./Nov. 1999.

Annexe A

Directives UIA pour évaluer les programmes d'études en architecture et leurs résultats"

- DIRECTIVE N°.1.** "QUE le premier Cycle de la formation des architectes devrait établir les principes majeurs et les connaissances de base du savoir architectural, pour développer les compétences et les aptitudes à concevoir, coordonner et mener à bien des projets" (Cf. Article II.2.3.A, Premier Cycle de la formation des architectes)
- DIRECTIVE N°.2.** "QUE le deuxième cycle de la formation professionnelle architecturale devrait poursuivre les principaux principes, cours et le rythme annuel du calendrier initiés lors du premier cycle d'études, et qu'il devrait promouvoir la nécessité de continuer à disposer des ressources humaines permettant de pourvoir un excellent suivi pédagogique associé à une approche flexible des structures et du contenu du programme d'études, examiné à travers les résultats des unités de valeur, comprenant une mûre compréhension de la façon de contrôler l'influence sur la conception et la forme du bâtiment, ainsi que des questions liées à l'environnement, aux structures et aux technologies, et une bonne appréciation de l'influence sur la conception des questions culturelles et sociales des disciplines liées aux arts visuels et de leur influence sur la conception et aussi la conscience des différents processus institutionnels, légaux et constructifs liés à la conception de bâtiments complexes" (Cf. Articles I.2.3.B, Deuxième Cycle de la Formation des architectes et II.1.3, Le monde de la technologie et de l'Industrie)
- DIRECTIVE N°.3.** "QU'il faudrait recommander que les programmes d'études soient en conformité avec le contenu de base de la Charte UNESCO / UIA pour la formation des architectes" (Cf. Chapitre IV, L'UIA et l'avenir de la formation des architectes, Recommandation N° 2)
- DIRECTIVE N°.4.** "QUE les programmes d'études assurent aux étudiants en architecture, qu'à la fin de leurs études ils aient acquis les capacités de conception, les connaissances et les capacités, telles qu'elles figurent dans l'article II.2.2., afin de remplir leur rôle d'architectes généralistes capables de coordonner des objectifs pluridisciplinaires (Cf. Article II.2.2, Aptitudes apportées par la formation)
- DIRECTIVE N°.5.** "QUE, puisque l'UIA est concernée par le principe de portabilité des qualifications en architecture et par l'expérience architecturale, les programmes d'études en

architecture dans tous les pays membres de l'UIA, devraient atteindre un niveau leur permettant d'obtenir la validation locale, régionale et internationale de ces qualifications à chaque étape-clef, tout en reconnaissant des variations locales" (Cf. Article II.4.8.B, Questions internationales : Portabilité des qualifications).